

tarif des douanes du Canada en échange d'avantages douaniers obtenus d'autres pays. Dans l'autre, qui est bien différent, comme je l'ai dit précédemment, il s'agit de négociations poursuivies pendant qu'un accord est en vigueur, alors qu'un pays souhaite modifier certains numéros de son tarif qui sont assujétis aux droits garantis en vertu du GATT et qu'il ne peut le faire, aux termes du GATT, sans l'assentiment des pays en faveur desquels ces droits sont garantis.

M. Benidickson: Surtout le principal fournisseur?

L'hon. M. Fleming: Oui, quels que soient les pays en faveur desquels les droits relatifs à ces articles sont garantis. Il va de soi que, dans de tels cas, les pays en faveur desquels les droits sont garantis ont l'habitude d'exiger certaines concessions. Le gouvernement doit naturellement faire part des résultats de ces négociations. C'est ce que nous avons fait. Le résultat des négociations apparaît dans les résolutions dont la Chambre est saisie. Mon honorable ami se plaint de ce que nous nous n'ayons pas remis de déclaration à la presse ou présenté un rapport distinct à la Chambre avant les prévisions budgétaires du 17 juin.

M. Benidickson: C'est de l'année 1957 que je veux parler, naturellement.

L'hon. M. Fleming: Je puis assurer à mon honorable ami que les négociations dont j'ai parlé ont pris fin si peu de temps avant l'exposé budgétaire que cet exposé m'a fourni la première occasion pratique d'en parler. Dans les négociations dont il s'agit, nous ne cherchions pas à obtenir de modification au tarif douanier des États-Unis. Nous voulions plutôt obtenir la liberté de modifier certains articles du tarif canadien, conformément aux recommandations de la Commission du tarif. Après un certain temps de négociations, les États-Unis ont refusé de modifier leur tarif, de sorte qu'à ce point de vue les négociations n'ont rien changé. Mais pour ce qui est du tarif canadien, nous avons obtenu une concession des États-Unis, concession qui nous donnait la liberté d'apporter à notre tarif les modifications que comportent les résolutions dont le comité est saisi, pour autant que ces articles étaient précédemment consolidés, et nous sommes convenus en échange avec les États-Unis d'apporter certains autres changements à nos tarifs. Ce que nous présentons au comité, c'est donc un tout complet, dans lequel sont contenus tous les résultats des négociations que j'ai mentionnées.

Mon honorable ami cite ensuite apparemment un article de journal contenant pour

le moins des spéculations fantaisistes sur les numéros qui faisaient probablement l'objet de négociations.

M. Benidickson: C'est naturellement le commentaire habituel de mon honorable ami pendant les débats.

L'hon. M. Fleming: Il est certainement très exact.

M. Benidickson: Continuons numéro par numéro.

L'hon. M. Fleming: Parlons un peu de l'allusion faite par l'honorable député au quatrième numéro relatif à l'éperlan. Je puis lui dire que les modifications envisagées dans les droits sur l'éperlan... à moins qu'il ne s'agisse de huîtres ou des homards?

M. Benidickson: Je pense qu'il est préférable de s'occuper de l'éperlan.

L'hon. M. Fleming: Oui, le numéro 115b. L'article du journal se trompait lourdement dans ses spéculations à ce sujet.

M. Benidickson: Il ne s'agissait pas d'un numéro consolidé?

L'hon. M. Fleming: Ce n'est pas un numéro consolidé et la réduction envisagée par la résolution est proposée à la demande du Conseil des pêcheries du Canada.

M. Benidickson: Sur quels motifs a-t-il appuyé sa demande de réduction?

L'hon. M. Fleming: J'en parlerai volontiers lorsque nous en arriverons à ce numéro, si mon honorable ami le désire. Je m'en tiens pour l'instant à la question qu'il a soulevée au commencement. Il nous a également parlé de la modification que l'on envisage d'apporter au numéro 438d. Qu'il sache bien que les modifications proposées au numéro 438d ont été faites à la demande de la *Canadian Automobile Chamber of Commerce*, et à la demande également de l'association des fabricants de pièces de rechange.

M. Benidickson: Les *United Automobile Workers of America* ont-ils présenté des observations?

L'hon. M. Fleming: Nous n'avons rien reçu de leur part sur ce point. Nous devrions peut-être attendre d'en être rendus au poste pertinent avant d'entrer dans les détails.

L'hon. M. Pickersgill: J'aimerais poser au ministre une question qui se rattache à la réponse qu'il a donnée à l'honorable député de Kenora-Rainy-River. Dois-je comprendre que même après que ces négociations ont pris fin, il est contraire à la politique en ces matières de faire une déclaration précise pendant que l'accord est en vigueur? Sauf erreur, le ministre a dit que lorsque l'accord